E 4607

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 juillet 2009 Enregistré à la Présidence du Sénat le 22 juillet 2009

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs - Nomination de Mme Wivi-Ann WAGELLO-SJÖLUND, membre titulaire finlandais en remplacement de Mme Mirkka MYKKÄNEN, membre démissionnaire



CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE Bruxelles, le 10 juillet 2009 (14.07) (OR. en)

11716/09

SOC 417

NOTE POINT "I/A"

du:	Secrétariat général du Conseil		
au:	Comité des représentants permanents/Conseil		
n° doc. préc.:	8358/09 SOC 228		
Objet:	Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs - Nomination de Mme Wivi-Ann WAGELLO-SJÖLUND, membre titulaire finlandais en remplacement de Mme Mirkka MYKKÄNEN, membre démissionnaire		

- Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de Mme Mirkka MYKKÄNEN, membre titulaire dans la catégorie des représentants des gouvernements (Finlande) du comité cité en objet.
- 2. En vertu de l'article 27 du règlement (CEE) n° 1612/68 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

 $\begin{array}{ccc} 11716/09 & & \text{oux/fg} & 1 \\ & \text{DG G} & & \textbf{FR} \end{array}$

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement finlandais a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2010:

Mme Wivi-Ann WAGELLO-SJÖLUND Ministry of the Interior Migration Department PO Box 26 FI-00023 GOVERNMENT (Helsinki) Finland

Tél.: +358 9 160 42739 Fax: +358 9 160 42940

e-mail: wivi-ann.wagello-sjolund@intermin.fi

- 4. Par conséquent, <u>le Comité des représentants permanents</u> est invité à recommander au Conseil:
 - a) d'<u>adopter</u>, en tant que point "A" de son ordre du jour, la <u>décision du Conseil</u> portant nomination d'un membre titulaire du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs, dont le texte figure en annexe; et
 - b) de décider de <u>publier</u> la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

11716/09 oux/fg 2 PG G

DÉCISION DU CONSEIL

portant nomination d'un membre titulaire du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CEE) n° 1612/68 du Conseil du 15 octobre 1968 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté¹, et notamment ses articles 26 et 27,

considérant ce qui suit:

- Par sa décision du 25 septembre 2008², le Conseil a nommé les membres titulaires et **(1)** suppléants du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période se terminant le 24 septembre 2010.
- (2) Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Mirkka MYKKÄNEN;
- Le gouvernement finlandais a présenté une candidature pour le siège devenu vacant, (3)

DÉCIDE:

JO L 257 du 19.10.1968, p. 2. JO C 253 du 4.10.2008, p. 7.

Article unique

Mme Wivi-Ann WAGELLO-SJÖLUND est nommée membre titulaire du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs en remplacement de Mme Mirkka MYKKÄNEN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2010.

Fait à

Par le Conseil Le président
